

## Audience des représentants de proximité des sites de l'Institut Mardi 05 juillet 2022 à 9h30

**Représentants de la direction :** James GRAVELINE (SG/SCARP)

**Représentants du personnel présents :**

**CFDT:** Tatiana TAURINES (CAD) - Caroline AUDUREAU (FAR)

**CFE-CGC:** Martial BERNARD (CAD) - Julien THEVENIN (FAR) - Guillaume PARIETTI (VES)

**CGT :** Raymond BA (FAR) – Patrick LAMART (FAR) - Muriel ZEHAFF (VES) - Sophie REYGROBELLET (CAD) – Didier HEBERT (Octeville)

THEMES	QUESTIONS	REPOSES
<b>TELETRAVAIL</b>	<p>Suite notamment aux mouvements sociaux et au télétravail encouragé à Cadarache, certains salariés s'approchent du plafond de leur forfait de télétravail régulier et souhaitent commencer à bénéficier du forfait de 20 jours de télétravail occasionnel ouvert à tous avant la fin de l'année civile.</p> <p>La direction pourrait-elle ouvrir dès la rentrée cette possibilité et le compteur de demande de télétravail occasionnel actuellement à zéro pour ces salariés ?</p> <p>Lorsqu'un salarié fait l'objet d'une mutation, son nouveau responsable peut souhaiter lui augmenter son forfait de nombre de jours de télétravail régulier. Dans un cas de ce type, le SCARP a répondu qu'il n'est pas possible de le modifier en cours d'année et que la personne doit alors attendre la fin de l'année pour que son nouveau forfait soit pris en compte.</p> <p>Dans l'optique générale de promotion de la mobilité interne et le nombre de cas concerné étant sûrement limité, une augmentation en cours d'année des forfaits télétravail en cas de mutation et sous réserve de l'accord du responsable hiérarchique serait-elle possible ?</p>	<p>L'accord relatif au télétravail prévoit, à titre expérimental, la possibilité de cumuler le télétravail régulier avec du télétravail occasionnel.</p> <p>Dès lors que le salarié a bénéficié de la totalité du forfait de télétravail régulier, il lui est ouvert la possibilité de demander le bénéfice supplémentaire.</p> <p>Cette demande doit être soumise au SG/SCARP sous couvert de l'appréciation du responsable hiérarchique.</p> <p>Par conséquent, il appartient donc aux salariés concernés de formuler cette demande auprès du SG/SCARP, par simple mail.</p> <p>Conformément aux dispositions de l'accord relatif au télétravail, la modification du forfait de télétravail régulier intervient au début de chaque année civile.</p> <p>Ce changement est soumis à l'accord du responsable hiérarchique à l'occasion de la campagne annuelle dédiée qui interviendra au cours du mois de septembre de l'année n pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier N+1.</p> <p>Dans le cas où un changement de poste interviendrait en cours d'année, le cumul du télétravail régulier accordé pour l'année en cours avec les 20 jours de télétravail occasionnel peut être accordé dans les conditions décrites ci-dessus.</p>
<b>AGENCE LOCATION HERTZ</b>	<p>Agence de location de voiture : Nous avons souvent des problèmes pour avoir des véhicules de location livrés à FAR. Soit, il n'y en a plus, soit, c'est le modèle choisi qui n'est plus disponible.</p> <p>Les représentants de proximité souhaitent que l'IRSN étudie ce problème très récurrent avec HERTZ CLAMART afin de trouver une solution.</p> <p>Un audit du nombre de véhicules loués à l'année, mais aussi à la semaine, voire à la journée a-t-il été fait avant de faire le contrat avec HERTZ ? Ne serait-il pas judicieux de le faire avant de refaire un nouveau contrat à la fin de celui-ci ?</p>	<p>Le contrat de location courte durée de véhicule fait partie du dispositif « déplacements professionnels », au même titre que l'agence de voyage. Il s'agit d'un contrat passé par le CEA, dont l'IRSN est bénéficiaire.</p> <p>Les marchés du CEA ont été passés en 2017 (agence de voyage) et 2019 (location courte durée). Ils s'achèvent en mars 2023 pour l'agence de voyage et novembre 2023 s'agissant de la location courte durée des véhicules. L'IRSN n'a pas participé à l'expression des besoins dans le cadre de ces accords portés par le CEA et, faute d'avoir conclu un contrat IRSN avec les titulaires, n'est pas en mesure d'assurer un suivi efficace des marchés, qui serait basé sur les attentes propres de l'IRSN.</p> <p>Dans le cadre du renouvellement de ces marchés, le SAC va demander aux</p>


## Audience des représentants de proximité des sites de l'Institut Mardi 05 juillet 2022 à 9h30

THEMES	QUESTIONS	REponses
		<p>différents prestataires toutes les données dont ils disposent concernant l'IRSN (profils voyageurs, statistiques détaillées de consommation) pour reprendre en main le pilotage des prestations et de la relation, en direct, avec les futurs prestataires (que l'on reste bénéficiaire de contrats du CEA ou non).</p> <p>Concernant le cas spécifique de la mise à disposition des véhicules sur FAR, le SAC voici les explications possibles données par HERTZ :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Imputable à Hertz et liées principalement aux conséquences de la crise COVID en 2020 et 2021, qui a particulièrement affecté le secteur du voyage (tourisme et affaires) ainsi que celui de l'automobile : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Problème de ressources liées à la reprise d'activité après arrêt brutal et chômage partiel = tous les effectifs n'étaient pas au complet, ce qui a posé des problèmes d'organisation pour ce type de service de livraison sur site ;</li> <li>○ La baisse d'activité des sociétés de location courte durée (chute tourisme et déplacement pro) : pas de renouvellement de flotte auto, d'où des problèmes de disponibilité de certains modèles, maintenance, pannes,... accentuée depuis fin 2021 avec la reprise des voyages (particuliers et pro) , alors que la production automobile n'est pas au rendez-vous (délais de livraison de presque un an pour certains modèles)</li> <li>○ L'agence d'Ivry qui s'occupait de l'IRSN était particulièrement affectée par ce contexte (elle a encore des salariés en chômage partiel), c'est donc l'agence de Clamart qui a repris notre compte depuis quelques mois (il peut y avoir une mise en route un peu compliquée si nos contraintes (notamment d'accès) sont très fortes.</li> </ul> </li> <li>2- Réservations erronées ou incomplètes ne permettant pas de traiter correctement les demandes : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les locations de voiture sont réalisées par le biais de l'agence de voyage et comme, contrairement au CEA, l'IRSN utilise pas de SBT (outil de réservation en ligne), il peut y avoir des ratés si les dossiers de réservation ne sont pas complets (permis de conduire et autre justificatifs nécessaires pour une location de voiture non fournis par exemple), ou encore certaines réservations doivent être confirmées par HERTZ (disponibilité réelle du véhicule) et l'intermédiation de l'agence, hors outil, peut</li> </ul> </li> </ol>

## Audience des représentants de proximité des sites de l'Institut Mardi 05 juillet 2022 à 9h30

THEMES	QUESTIONS	REponses
		<p>engendrer des erreurs (réservation de véhicule non confirmée par Hertz, mais communiquée tout de même au salarié par l'agence).</p> <p>Le SAC prendra prochainement rendez-vous avec la nouvelle commerciale chargée du compte CEA avec le responsable de l'agence HERTZ de Clamart pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- établir un fonctionnement et une organisation qui garantit la livraison sur site des véhicules réservés par l'IRSN,</li> <li>- obtenir toutes les statistiques d'utilisation du contrat, dans la perspective de son renouvellement</li> </ul> <p>En outre, les évolutions du dispositif des déplacements professionnels, et notamment le déploiement d'un outil de réservation en ligne si ce choix - très largement répandu dans les organisations publiques, dont le CEA, et privées - est fait, pourrait permettre d'éviter les problèmes de réservations incomplètes ou erronées.</p>
<b>GARDE D'ENFANTS</b>	L'IRSN ne propose pas de système d'aide à la garde d'enfants des salariés alors qu'outre les crèches d'entreprises il existe différents systèmes tels que des places réservées dans des réseaux de crèches. A défaut d'un système de garde régulière, un système de garde occasionnel existe dans certaines entreprises qui apporte déjà un service important notamment en cas d'imprévu pour un coût moindre. Un système d'aide à la garde d'enfants régulier ou occasionnel pourrait-il être envisageable à l'IRSN ?	À ce jour, il n'est pas envisagé d'organiser la garde d'enfants au niveau de l'IRSN.
<b>SEANCES SOPHROLOGIE</b>	La Direction a mis en place des cours de sophrologie qui se sont terminées début juillet. Les RP demandent s'il est prévu de reconduire cette opération pour le second semestre 2022.	L'IRSN avait mis en place ces séances qui arrivent à terme. L'IRSN réfléchisse à les prolonger. DDCH est dans l'attente d'un retour quantitatif et qualitatif, à partir desquels une prolongation du contrat pourra être envisagée.
<b>ENQUÊTE ADMINISTRATIVE SALARIE IRSN CDI</b>	Le 31 janvier, les salariés en CDI recevaient un mail leur demandant de remplir et de retourner un formulaire pour la remise en enquête administrative. Les RP demandent le nombre de dossiers reçus, traités et en cours de traitement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dossiers contrôlés : 785,</li> <li>• Retour Original signé : 1010,</li> <li>• Retour Version numérique : 838,</li> <li>• Dossiers envoyés au COSSEN : 576,</li> <li>• Dossiers revenus (tous positifs) du COSSEN : 575 et 1 en attente.</li> </ul>
<b>VIE DE SITE FONTENAY-AUX-ROSES</b>	<b>Restauration collective :</b> Au restaurant de Fontenay-aux-Roses, l'affichage réglementaire vis-à-vis des allergènes est uniquement fait à l'entrée mais pas à côté des plats. Cet affichage concerne les allergènes les plus courants mais certains convives réguliers font des réactions à d'autres produits. Plusieurs	L'affichage des 14 principaux allergènes alimentaires est obligatoire depuis 2016. En restauration collective, il est difficile d'assurer des plats totalement exempts d'allergènes du fait des éventuelles contaminations croisées en cuisine ou liées aux mélanges réalisés accidentellement par les consommateurs lorsqu'ils se servent. L'affichage serait alors obsolète puisque tous les allergènes seraient

## Audience des représentants de proximité des sites de l'Institut Mardi 05 juillet 2022 à 9h30

THEMES	QUESTIONS	REponses
	<p>convives ont eu à demander aux personnes qui servent des informations sans obtenir les réponses souhaitées ou, pire, avec des réponses qui se sont relevées fausses.</p> <p>Un affichage des produits allergènes au point de prise des plats de la cantine de Fontenay-aux-Roses serait-il possible ? De même une information des personnes servant les plats sur les allergies alimentaires serait-elle possible ?</p>	<p>potentiellement présents dans toutes les préparations.</p> <p>La seule solution fiable, par ailleurs prévue par l'article R-412 15 du code de la consommation, reste l'affichage invitant le client allergique à se signaler auprès du responsable de site. L'information est visible à l'entrée du restaurant sous les écrans des menus.</p> <p>Par ailleurs, comme demandé lors de l'audience, la direction prendra contact avec le prestataire en vue d'envisager les possibilités de distinction, sur l'affichage des plats proposés, les éventuelles traces ou présences d'allergènes dans les différents plats proposés.</p>
	<p><b>Recyclage déchets « Mégots cigarettes » :</b></p> <p>La société CY-CLOPE collecte les mégots de cigarettes dans des cendriers déposés dans les entreprises. Ces mégots sont ensuite recyclés. L'hôpital BLECLERE de Clamart en est équipé. Les représentants de proximité demandent si les sites IRSN ne pourraient pas étudier ce mode de recyclage dans un souci de valorisation des déchets ? Le site <a href="http://www.cy-clope.com">www.cy-clope.com</a> donne les informations quant à la pose des cendriers, la récupération et le recyclage des mégots.</p>	<p>La DIS va prendre contact avec la société CY-CLOPE, qui propose une prestation globale pour le recyclage des mégots, figurant au catalogue de l'UGAP. Le SMR va demander un devis au SAC.</p> 
	<p><b>Parkings vélo :</b></p> <p>Sans doute en partie grâce aux alertes des élus depuis plusieurs années, de nouvelles places de parking vélo ont été installées récemment sur le site de Fontenay-aux-Roses qui ne sont plus des systèmes pincés-roues. Les représentants saluent donc les efforts entamés. Malheureusement, l'augmentation du nombre de places ne suit pas la croissance du nombre de cyclistes et la pénurie de places ne fait que croître. Par ailleurs, les nouveaux systèmes mis en place, même s'ils sont mieux, nécessitent encore d'être améliorés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pelouse sur caillebotis plutôt que sol stable qui complique l'utilisation des béquilles ;</li> <li>- anneaux d'accroche en extrémité des parkings plutôt qu'au milieu (les vélos doivent pouvoir être accrochés par leur cadre</li> </ul>	<p>Conformément aux informations apportées lors de la réunion des RP de septembre 2021, le SESA-FAR a engagé ces derniers mois le remplacement des racks à vélo par un système de U inversé proposé par la PPT/DIS (voir l'actualité parue le 21 avril 2022 sur My IRSN).</p> <p>20 systèmes ont déjà été installés pour les parkings à vélos devant les bâtiments 01 et 25, et 13 supplémentaires le seront dans les prochaines semaines. Ces systèmes permettent à la fois de soutenir le vélo et de l'accrocher où l'utilisateur le souhaite. Le SESA-F a trouvé une solution (dalle gravillonnée sur caillebotis) pour les fixer en prenant en compte les exigences du PLU imposées à la construction du bâtiment 01. La fixation directement dans le sol en caillebotis, sans la dalle gravillonnée, a été testée mais sans succès.</p> <p>Si le besoin d'augmenter le nombre de places sur le site FAR est confirmé, la couverture de l'espace central de l'abri à vélos devant le bâtiment 25 reste à l'étude par le SESA-FAR.</p> <p><b>Concernant le bât 33 (triangle) de FAR</b>, il n'est pas possible de fixer directement au sol (remise en cause de l'étanchéité du sous-sol). En attendant de trouver une</p>

## Audience des représentants de proximité des sites de l'Institut

### Mardi 05 juillet 2022 à 9h30

THEMES	QUESTIONS	REponses
	<p>plutôt que leur roue avant) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dalle en béton au sol pour fixés les anneaux ce qui nécessite de soulever les vélos et conduit à une surface non plane ;</li> </ul> <p><b>De nouvelles places de parking vélo sont-elles prévues ? A quelle échéance ? Suivant quelle répartition sur les différents sites ? Une adaptation des systèmes est-elle prévue ?</b></p>	<p>solution, il est possible aux salariés d'accrocher leurs vélos sur le site de FAR et de finir le trajet à pied jusqu'au bât 33.</p> <p><b>Le Vésinet</b> dispose d'un vaste abri vélo, abrité, dans le parking du bâtiment Z. Les places sont nombreuses et ce parking vélo n'est jamais saturé. D'autres parkings vélos existent sur le site, à proximité des différents bâtiments, abrités ou non. Le directeur du site du Vésinet n'a pas identifié un besoin avéré de création de nouveaux parkings, car l'existant est globalement peu utilisé. Pour l'ensemble de ces parkings vélos, il est prévu de remplacer les « blocs-roues » par des « u » métalliques. Ces travaux doivent être réalisés dans l'année.</p>
<b>VIE DE SITE CADARACHE</b>	<p><b><u>Barrage EDF Manosque :</u></b> Les RP demandent si le barrage EDF permettant aux salariés de Cadarache habitant côté Manosque sera ouvert cet été. En effet, au regard du prix exorbitant du carburant, maintenir le barrage ouvert permettrait aux salariés de ne pas voir leur pouvoir d'achat encore baisser. Sans compter le gain en termes de RSE que cette ouverture procurerait.</p>	<p>EDF bénéficie d'un principe de priorité sur l'ouverture de l'itinéraire du pont-barrage, c'est-à-dire que ses activités prévalent sur toutes celles des autres utilisateurs de l'ouvrage. EDF s'efforce toutefois de pénaliser le moins possible cette utilisation. Ainsi des travaux ont été réalisés en juin sans entraîner de fermeture de l'itinéraire. Toutefois cette fermeture estivale étant indispensable pour EDF, elle est inscrite dans la convention signée en 2017 entre l'état, EDF, et les grands donneurs d'ordre présents sur le site de Cadarache, dont l'IRSN. Il est stipulé que cette fermeture est prévue de mi-juillet à fin août, soit 6 semaines, les dates exactes en étant définies chaque année entre les parties concernées. Cette année, ce sera du 8 juillet 18h30 au 22 août 6h45. Un communiqué sera adressé par mail aux usagers semaine 27 et un sms sera envoyé en complément aux usagers inscrits sur la plateforme d'information sms, le jour de la fermeture.</p>
	<p><b><u>Tarification machines à café :</u></b> Les RP demandent qu'une mise à jour de la tarification des boissons prises aux machines à café soit faite. En effet, les tarifs sont affichés sans gobelet, alors que celui-ci est facturé si le demandeur ne présente pas de mug.</p>	<p>Pour les salariés, il n'y pas de différence de tarif entre une boisson servie avec gobelet et une boisson servie dans le mug de l'utilisateur. Ainsi, pour un café servi avec ou sans gobelet, le collaborateur paye 0,20€ TTC avec son badge IRSN. Le gobelet est pris en charge par l'IRSN. Si des dysfonctionnements existent sur certains distributeurs de Cadarache, faisant que les collaborateurs payent leur gobelet, leur est demandé de remonter le problème à Annie Constant (SESA-CAD)</p>
	<p><b><u>Fonctionnement gare routière :</u></b> Dorénavant, après le contrôle FLS porte de la cité, les organisateurs des rotations de bus, imposent à ces derniers de stopper, portes verrouillées, dès qu'une vague est constituée, pour attendre la mise en place d'une suivante. Il est alors interdit aux passagers de descendre. Lorsqu'une vague quitte la gare routière, il est alors possible à la suivante de prendre sa place et de libérer enfin les passagers. Ce nouveau système entraine des retards considérables. Les RP demandent que le CEA ajuste le fonctionnement de la gare routière afin de fluidifier le transit des passagers le matin.</p>	<p>Pour des raisons de sécurité du personnel, il est apparu nécessaire de mettre en place ce fonctionnement par vagues, avec interdiction d'ouvrir les portes. La situation d'attente que les usagers constatent est transitoire et va s'améliorer avec l'utilisation des tourniquets. La mise en fonctionnement des tourniquets est progressive, les tests ont débuté le 1<sup>er</sup> juillet et seront généralisés à l'ensemble des cars mi-juillet. L'amélioration attendue sera suivie avec attention.</p>

## Audience des représentants de proximité des sites de l'Institut Mardi 05 juillet 2022 à 9h30

THEMES	QUESTIONS	REponses
<b>VIE DE SITE DU VESINET</b>	<p><b>Recrutement infirmière du Vésinet :</b> De nouveau le VESINET est sans infirmière. Les RP s'interrogent sur ce départ soudain, et demandent son remplacement dès que possible ?</p>	<p>Pour information, ce sujet a déjà été traité récemment en instance (CSE du 24 juin) Voici le plan d'action, face à ce départ précoce :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Assurer la continuité de services au Vésinet <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Passages intensifiés du médecin de FAR ou d'une infirmière de FAR sur le site de VES. Pour l'instant, l'organisation est en cours et une communication sera adressée aux salariés Dans l'immédiat, il est prévu le passage du médecin du travail et d'une infirmière de FAR le 20 juillet et trois passages d'une infirmière de FAR d'ici le 30 septembre.</li> </ul> </li> <li>Les convocations des visites sont en cours et un Doodle a été adressé aux salariés dont les visites sont à réaliser sur cette période. Si la convocation est optimale, ces 3 dates pourraient permettre un rattrapage total des visites infirmières sur le périmètre Vésinet.</li> <li>■ Optimiser l'attractivité du poste <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Travaux : optimiser la confidentialité des cabinets du service,</li> <li>▪ Clarifier le rôle.</li> </ul> </li> <li>■ Renforcer la clarté de l'offre d'emploi, tout en engageant le processus de recrutement a u plus tôt <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Clarifier les attentes du poste, en termes d'activités confiées et d'autonomie,</li> <li>▪ Réaffirmer la disponibilité du manager pour les arbitrages inhérents à la prise de poste,</li> </ul> </li> </ul> <p>Le profil de l'infirmier(e) recherché sera idéalement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- temps plein,</li> <li>- géographiquement positionné entre les sites FAR et VES,</li> <li>- formé et avec appétence pour la santé au travail, le rôle de référent handicap, la prévention primaire,</li> <li>- expérimenté en santé au travail, et idéalement avec une pratique antérieure du progiciel Préventiel et du pack Office. Expérience en service de santé autonome souhaité,</li> <li>- compétences comportementales : autonomie, état d'esprit facilitateur,</li> </ul>

**Audience des représentants de proximité des sites de l'Institut**  
**Mardi 05 juillet 2022 à 9h30**

THEMES	QUESTIONS	REPONSES
		force de proposition, force d'action.  Pour rappel, ce marché est tendu et de nombreux profils qui se présentent ne sont pas pertinents (absence de spécialisation santé au travail ou fuite du secteur hospitalier par exemple).

**Prochaine réunion RP le mardi 27 septembre 2022 à 9h30**

# Allergies et intolérances alimentaires

Nos plats peuvent contenir 14 allergènes sous forme de traces et d'ingrédients.

*Ci-contre la liste des allergènes réglementaires <sup>(1)</sup>*

Votre restaurant vous propose un service personnalisé **(2)** : si vous êtes allergique ou intolérant, **nous vous invitons à prendre contact avec le responsable de votre restaurant** afin de pouvoir commander un repas qui vous correspond.



**On vous informe !**

(1) Règlement n°1169/2011 européen concernant l'information aux consommateurs.

(2) Dispositif prévu en référence à l'article R412-15 du code de la consommation.